

Formation Sauveteur Secouriste du Travail

1. Pré requis

- ✓ Aucun

2. Encadrement

La formation est dispensée au minimum par un formateur SST rattaché à :

- ✓ Un organisme de formation habilité pour la formation de SST
- ✓ Une entreprise conventionnée pour la formation de ses SST

3. Durée

- ✓ Au minimum 14 heures

4. Objectif pédagogique

- ✓ Intervenir efficacement face à une situation d'accident
- ✓ Mettre ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect des procédures fixées par l'entreprise en matière de prévention

5. Méthode pédagogique

- ✓ Support pédagogique
- ✓ Sensibilisation des stagiaires
- ✓ Partage des connaissances
- ✓ Exercice de mise en situation (groupe)
- ✓ Contrôle de mises en application par enregistrement vidéo
- ✓ Différents matériels (mannequins adultes, enfants, défibrillateur de formation, plan d'intervention, etc...)

6. Réglementation

- ✓ Les entreprises, les collectivités territoriales, les associations, etc. Contrairement à ce que l'on croit les PME sont également concernées. En effet, aux termes de l'article R. 4224-15 du Code du travail, "un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans : 1° Chaque atelier où sont accomplis des

Tél : 04 22 32 63 94
Fax : 04 22 32 63 91



39 chemin de Terron - 06200 Nice
Siren RCS de Nice - Siret : 843 263 989 00325
Numéro de déclaration d'activité 93.05.08566.05
(Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur)



contact@adems-sud.com
www.adems-sud.com



travaux dangereux ; 2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux.” La dangerosité de l’activité est donc un critère suffisant pour rendre obligatoire la présence d’un SST.

7. Nombre de participants

- ✓ 4 minimums, 10 maximums pour un formateur SST
- ✓ A partir de 11 participants, la session doit être dédoublée (2 sessions ouvertes dans l’outil de gestion) et 2 formateurs sont nécessaires)

8. Modalités d’évaluation et validation de la formation

- ✓ Exercices de mise en situation
- ✓ Evaluations formatives

9. Nom du responsable pédagogique

- ✓ Mr Michael VIGNERON : contact@adems-sud.com

10. Délais d’accès à la formation et date des sessions

- ✓ Sous réserve d’un dossier complet : 15 jours

11. Contenu :

11.1. Thème 1 : Se situer en tant que sauveteur secouriste du travail dans son entreprise :

- ✓ Identifier son rôle en tant que secouriste.
- ✓ Identifier son rôle en tant de « préventeur » dans son entreprise.

11.2. Thème 2 : La conduite à tenir en cas d’accident : Protéger, examiner, faire alerter, secourir :

- ✓ Rechercher les risques persistants pour protéger

Face à une situation d’accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- Connaître l’alerte aux populations,
 - Reconnaître, sans s’exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l’accident et/ou son environnement.
 - Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s’exposer lui-même.
- ✓ Examiner la victime et faire alerter :

Tél : 04 22 32 63 94
Fax : 04 22 32 63 91



39 chemin de Terron - 06200 Nice
Siren RCS de Nice - Siret : 843 263 989 00325
Numéro de déclaration d'activité 93.05.08566.05
(Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur)



contact@adems-sud.com
www.adems-sud.com



Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- Examiner la (les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

✓ Secourir :

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victimes (s).

✓ Situations inhérentes aux risques spécifiques.

11.3. Thème 3 : Application de ses compétences de SST à la prévention dans son entreprise :

- Face à une situation de travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :
 - Repérer les dangers dans une situation de travail.
 - Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétences, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.
- Face à une situation de travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :
 - Informer son responsable hiérarchique et/ou la (les) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou l'établissement, de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

Tél : 04 22 32 63 94
Fax : 04 22 32 63 91



39 chemin de Terron - 06200 Nice
Siren RCS de Nice - Siret : 843 263 989 00325
Numéro de déclaration d'activité 93.05.08566.05
(Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur)



contact@adems-sud.com
www.adems-sud.com

